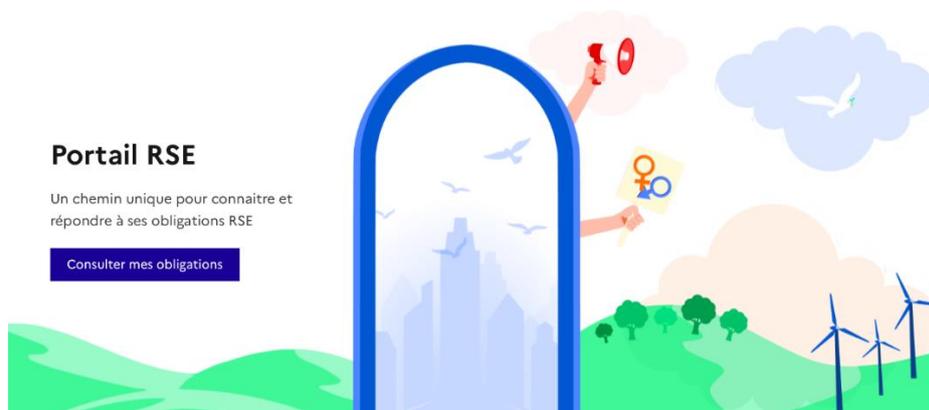


## 1 – Les Fondamentaux

### 1 – 1 – Qu'est ce que le portail RSE

Le Portail RSE, est un service public, gratuit, à destination de toutes les entreprises qui a vocation à les aider à répondre facilement et rapidement à leurs obligations en matière de RSE (**Responsabilité Sociale et Environnementale**).



#### A quelle administration est rattaché le Portail RSE ?

La création de ce service public est née d'une collaboration entre la DGE (Direction Générale des Entreprises) du Ministère de l'Economie et des Finances et la DINUM (Direction Interministérielle du Numérique) avec son incubateur d'Etat beta.gouv.

Ce service public est développé sous la forme d'une Startup d'Etat, c'est à dire par itérations grâce aux retours des utilisateurs qui permettent à l'équipe du Portail RSE de co-construire la plateforme.

Si vous avez des retours à nous faire parvenir suite à l'utilisation de la plateforme, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : [contact@portail-rse.beta.gouv.fr](mailto:contact@portail-rse.beta.gouv.fr).

#### Pourquoi le Portail RSE a-t-il été créé ?

Dans un contexte où les réglementations RSE sont de plus en plus nombreuses, le Portail RSE est né de la volonté d'offrir aux entreprises un chemin unique pour connaître et répondre à ses obligations et de s'y conformer directement sur la plateforme ou en étant redirigé vers les plateformes ministérielles adéquates.

### 1 – 2 – cible du Portail

Le Portail RSE est un service public à destination de toutes les entreprises qui souhaitent connaître et répondre à leurs obligations RSE.

#### Quels collaborateurs sont concernés par l'utilisation de la plateforme au sein de mon entreprise ?

Les collaborateurs qui utilisent la plateforme sont ceux en charge du reporting E (environnemental), S (social) et G (gouvernance). Le plus souvent, il s'agit des Responsables RSE, des Responsables des Ressources Humaines et des Responsables Financiers. Il peut y avoir plusieurs personnes en charge du reporting E,S et G au sein d'une entreprise. Dans ce cas, plusieurs collaborateurs d'une même entreprise peuvent être amenés à utiliser la plateforme pour une même entreprise.

## Si mon entreprise n'est soumise à aucune obligation RSE, est elle concernée par l'utilisation de la plateforme ?

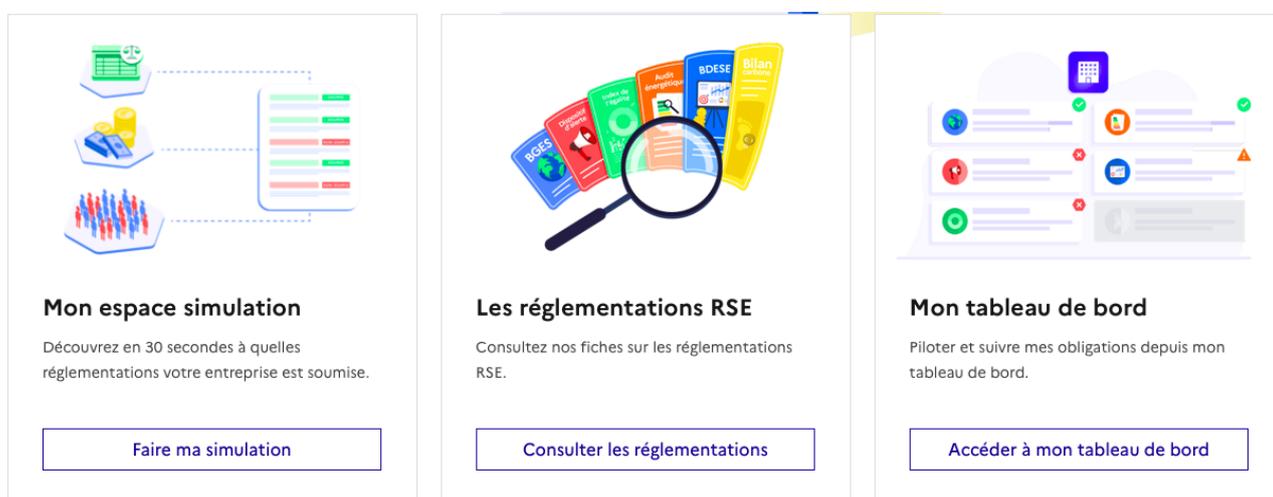
La plateforme est à destination de toutes les entreprises, y compris celles qui ne sont pas encore concernées par des réglementations mais qui sont pro-actives dans leurs démarches RSE. En effet, connaître les obligations existantes et les indicateurs demandés dans le cadre de celles-ci permet aux entreprises pro-actives de s'en inspirer pour construire leur propre démarche RSE.

## L'utilisation du Portail RSE n'est pas obligatoire. Il existe pour faciliter les processus de déclaration des entreprises.

Ce qui est obligatoire c'est de respecter les réglementations et dispositifs référencés sur le Portail. En revanche, vous êtes libres d'utiliser l'outil qui vous convient pour y parvenir (solution interne, logiciels du marché...).  
aire. Portail

## 2 - Les fonctionnalités du Portail RSE

Le Portail RSE a vocation à soutenir les entreprises dans la réponse à leurs obligations RSE. De cette façon, il permet aux entreprises qui l'utilisent de :



The image displays three panels from the RSE Portal interface:

- Mon espace simulation:** Illustrated with icons of a calendar, a bar chart, and a group of people. Text: "Découvrez en 30 secondes à quelles réglementations votre entreprise est soumise." Button: "Faire ma simulation".
- Les réglementations RSE:** Illustrated with a magnifying glass over various RSE regulation cards (BDES, Directive, Bilan carbone, etc.). Text: "Consultez nos fiches sur les réglementations RSE." Button: "Consulter les réglementations".
- Mon tableau de bord:** Illustrated with a dashboard showing various metrics and charts. Text: "Piloter et suivre mes obligations depuis mon tableau de bord." Button: "Accéder à mon tableau de bord".

### 2 - 1. S'informer sur leurs obligations en matière de RSE

Deux ressources présentes sur la plateforme permettent aux entreprises utilisatrices d'approfondir leurs connaissances sur les réglementations qui les concernent :

#### **l'espace de simulation**

L'espace de simulation permet aux entreprises de découvrir en 30 secondes les réglementations et dispositifs RSE qui les concernent.

Pour y parvenir, cliquez sur Faire ma simulation > Renseignez votre numéro SIREN et les quelques champs requis.

Il s'agira alors d'une simulation simplifiée. Pour poursuivre la démarche et disposer d'une simulation plus précise, il sera nécessaire de s'inscrire sur la plateforme.

#### **les fiches techniques**

Les fiches techniques ont vocation à présenter chacune des réglementations et dispositifs existant en matière de RSE ainsi que les actions associées à chacun d'eux.

Pour les consulter, cliquez sur Consulter les réglementations dans la **rubrique Les réglementations RSE**.

## 2 - 2. - Piloter leurs obligations RSE

L'espace pilotage est en cours de construction car le Portail RSE est un service public construit sous la forme d'une Startup d'Etat ce qui implique que la plateforme est co-construite avec les utilisateurs selon la méthode agile, par itérations et amélioration continue.

Aujourd'hui, en plus de consulter et suivre les obligations et dispositifs qui concernent l'entreprise, l'espace pilotage permet de :

- réaliser une **BDESE** (Base de Données Economique Sociale et Environnementale) grâce au formulaire en ligne qui peut être téléchargé
- être redirigé vers les plateformes de déclaration adéquates pour : l'index Egapro, le BGESE et plan de transition, l'audit énergétique
- Dans les prochaines mois, l'espace pilotage vous permettra de :
  - consulter les indicateurs demandés dans le cadre de la **CSRD** (Corporate Sustainability Reporting Directive).
  - classer les réglementations par date d'échéance
  - classer les indicateurs de toutes les réglementations par catégories : Environnemental, Social, Gouvernance

## 2 – 3 - Les réglementations référencées

Le référencement des réglementations et dispositifs RSE concernant les entreprises n'est pas encore exhaustif. En effet, le Portail RSE étant développé sous la forme de startup d'Etat, il est construit par itérations et les réglementations sont ajoutées au fur et à mesure.

Parmi les réglementations déjà référencées, il y a :

### ▪ **Rapport dedurabilité**

La directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) renforce les obligations de publication d'informations en matière de durabilité à l'égard des entreprises.

Les informations à publier se divisent en trois thématiques spécifiques (l'environnement, le social et la gouvernance) et répondent au principe de double importance ou double matérialité : les informations, évaluées comme matériellement importantes par l'entreprise prennent en compte l'importance du point de vue de l'incidence ("incidences positives ou négatives, réelles ou potentielles, de l'entreprise sur la population ou l'environnement à court, moyen ou long terme"[1]) et l'importance du point de vue financier ("informations considérées comme importantes pour les principaux utilisateurs des informations financières"[1]).

### ▪ **Base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE)**

L'employeur d'au moins 50 salariés doit mettre à disposition du comité économique et social (CSE) ou des représentants du personnel une base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE).

La BDESE rassemble les informations sur les grandes orientations économiques et sociales de l'entreprise, afin de faciliter le dialogue social. En l'absence d'accord d'entreprise, elle comprend des mentions obligatoires qui varient selon l'effectif de l'entreprise

### ▪ **Index de l'égalité professionnelle**

L'index de l'égalité professionnelle a pour objectif principal de mesurer les écarts salariaux qui existent entre les hommes et les femmes dans les entreprises d'au moins 50 salariés en transmettant un index référentiel commun.

Chaque année, l'employeur publie l'ensemble des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et les actions mises en œuvre pour les supprimer

- **Dispositif d'alerte**

Un lanceur d'alerte est une personne physique qui signale ou divulgue, sans contrepartie financière directe et de bonne foi, des informations obtenues dans le cadre des activités professionnelles ou dont il a personnellement eu connaissance portant sur un crime, un délit, une menace, un préjudice pour l'intérêt général, ou la violation d'une norme nationale ou internationale. Il bénéficie de différentes protections (notamment pénale et disciplinaires) si le signalement est effectué conformément aux dispositions légales.

L'entreprise doit se doter d'une procédure interne de recueil et de traitement de ces signalements, communément appelé dispositif d'alerte.

- **BGES et plan de transition**

Le bilan de gaz à effet de serre (BGES) s'inscrit dans une politique de stratégie bas carbone. Les acteurs privés comme publics doivent mesurer l'émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes découlant de leurs activités afin de construire et mettre en œuvre un plan de transition envisagé pour réduire leurs émissions.

- **Audit énergétique**

L'audit énergétique vise à inciter les grandes entreprises à entamer une démarche d'amélioration de leur performance énergétique en leur permettant de repérer les gisements d'économie d'énergie.

Tous les quatre ans, l'entreprise doit auditer au moins 80% de ses factures énergétiques afin de mettre en place une stratégie d'efficacité énergétique pour les activités comprises dans le périmètre audité

- **Dispositif anti-corruption**

Le dispositif anti-corruption consacre un panel d'obligations générales de prévention et de détection de faits, en France ou à l'étranger, de corruption ou de trafic d'influence.

Il vise à permettre la détection, la prévention et la sanction potentielle de faits de corruption et d'atteinte à la probité qui adviendraient dans une entreprise.

- **la Déclaration de Performance Extra-Financière**

La déclaration de performance extra-financière consiste pour une entreprise à communiquer des informations relatives aux questions d'environnement, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

Cette obligation est issue de la Non Financial Reporting Directive (dite NFRD). Selon la Commission européenne, "la communication d'informations non financières est en effet essentielle pour mener à bien la transition vers une économie mondiale durable, en associant la rentabilité à long terme à la justice sociale et à la protection de l'environnement"[1].

A compter de 2024, la déclaration de performance extra-financière va prendre un nouveau visage pour devenir le rapport de durabilité conformément à la Corporate Sustainability Reporting Directive (dite CSRD). Pour plus d'informations sur le sujet, consulter notre fiche relative au rapport de durabilité.

- **Plan de vigilance**

Le plan de vigilance a pour objectif d'identifier les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement qui découlent de l'activité de l'entreprise et de celle de leurs filiales, sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

L'entreprise publie les mesures de vigilance raisonnable adoptées pour atténuer les risques identifiés

### **3 – sociétés concernées**

Les sociétés de capitaux dont le siège social est en France présentant au cours des deux derniers exercices comptables clôturés :

- soit un effectif en son sein et dans ses filiales françaises directes et indirectes, supérieur ou égal à **5 000** (effectif du groupe en France) ;
- soit un effectif en son sein et dans l'ensemble de ses filiales françaises et étrangères, directes ou indirectes, supérieur ou égal à **10 000** à la clôture de deux exercices comptables consécutifs (effectif du groupe international) ;
- soit un effectif en son sein, supérieur ou égal à **5 000** et appartenant à un groupe, dont la société-mère est à l'étranger, et n'a pas établi de plan de vigilance pour sa propre activité et celle de l'ensemble de ses filiales et sociétés qu'elle contrôle.

Exemption : Les filiales ou sociétés contrôlées qui dépassent les seuils conditionnant l'application des obligations de vigilance sont réputées satisfaire celles-ci dès lors que la société qui les contrôle établit et met en œuvre un plan de vigilance relatif :

- à l'activité propre de la société ; et
- à/aux activité(s) de l'ensemble des filiales ou sociétés qu'elle contrôle.

### **4 – outils pour compléter les réglementations concernées**

#### **4-1- Outils pour la BDESE**

La Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales (BDESE) est un outil de partage d'informations créé et mis à jour par un employeur, obligatoire à compter de 50 salariés pour toutes les entreprises du secteur privé.

#### **Contenu de la BDESE**

Le contenu de la BDESE est défini par les articles L. 2312-18 et suivants du Code du travail. Il doit comporter des informations sur :

- La situation économique et financière de l'entreprise
- La politique sociale de l'entreprise
- Les conditions de travail et la santé et sécurité des salariés
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- La formation professionnelle
- L'environnement de travail
- Mise à disposition de la BDESE

La BDESE doit être mise à disposition du Comité Social et Économique (CSE) et des représentants du personnel. Elle doit être accessible sur un support informatique consultable par tous les membres du CSE.

#### **Utilisation de la BDESE**

La BDESE doit être utilisée par le CSE pour :

- Éclairer ses décisions
- Formuler des propositions à l'employeur
- Négocier des accords d'entreprise

### **Sanctions en cas de non-respect**

Le non-respect des obligations relatives à la BDESE peut donner lieu à des sanctions pénales.

**En plus du contenu obligatoire, la BDESE peut également comporter des informations facultatives, telles que :**

- Les données relatives à la diversité des salariés
- Les données relatives aux RPS (risques psychosociaux)
- Les données relatives à l'absentéisme

### **Avantages de la BDESE**

La BDESE est un outil précieux pour le CSE. Elle permet aux élus d'avoir une vision globale de la situation de l'entreprise et de mieux défendre les intérêts des salariés.

**Voici quelques-uns des avantages de la BDESE :**

- Amélioration du dialogue social
- Prise de décision plus éclairée
- Négociation d'accords d'entreprise plus favorables aux salariés
- Amélioration des conditions de travail

### **Obligations des entreprises**

- Les entreprises ont plusieurs obligations en ce qui concerne la BDESE :
- Mettre en place une BDESE conforme à la réglementation
- Mettre à jour la BDESE régulièrement
- Mettre la BDESE à disposition du CSE et des représentants du personnel
- Former les membres du CSE à l'utilisation de la BDESE

### **Outils pour la BDESE**

Il existe plusieurs outils disponibles pour aider les entreprises à mettre en place et à gérer une BDESE. Ces outils peuvent être logiciels, formations ou conseils

**Voici quelques exemples :**

- **BDESE Online** : Ce logiciel est une solution complète qui permet de créer, gérer et consulter la BDESE. Il propose également un certain nombre de fonctionnalités supplémentaires, telles que la génération de rapports et l'analyse des données.  
<https://www.bdes-online.fr/>
- **GrafiQ** : Ce logiciel est une solution modulaire qui permet de choisir les fonctionnalités dont vous avez besoin. Il est proposé à un prix abordable et est facile à utiliser.  
<https://quickms.fr/bdese/logiciel-bdese-comment-faire-son-choix/>
- **Cegid BDESE** : Ce logiciel est une solution haut de gamme qui propose un large éventail de fonctionnalités. Il est idéal pour les grandes entreprises qui ont besoin d'une solution puissante et évolutive. <https://www.cegid.com/fr/>
- **SAP BDESE** : Ce logiciel est une solution intégrée qui s'intègre aux autres logiciels SAP. Il est idéal pour les entreprises qui utilisent déjà d'autres produits SAP.  
<https://community.sap.com/t5/technology-blogs-by-members/bdc-batch-data-communication-in-sap-abap/ba-p/13454671>

### **Critères de choix d'un logiciel BDESE**

Lors du choix d'un logiciel BDESE, il est important de prendre en compte les critères suivants :

- **Les besoins de votre entreprise** : Quelles sont les fonctionnalités dont vous avez besoin ? Combien de données devez-vous gérer ?
- **Votre budget** : Combien êtes-vous prêt à dépenser pour un logiciel BDESE ?

- **La facilité d'utilisation** : Le logiciel est-il facile à utiliser pour les membres du CSE ?
- **Le support client** : Le fournisseur propose-t-il un bon support client ?

### **Avantages des logiciels BDESE**

Les logiciels BDESE peuvent offrir un certain nombre d'avantages, tels que :

- **Gain de temps** : Les logiciels BDESE peuvent vous faire gagner du temps en automatisant un certain nombre de tâches, telles que la collecte et la mise à jour des données.
- **Amélioration de la précision** : Les logiciels BDESE peuvent vous aider à améliorer la précision de vos données en réduisant le risque d'erreurs humaines.
- **Meilleure analyse des données** : Les logiciels BDESE peuvent vous aider à mieux analyser vos données en vous fournissant des outils de reporting et de visualisation.
- **Accès sécurisé** : Les logiciels BDESE peuvent vous aider à sécuriser vos données en vous permettant de contrôler qui a accès à la BDESE.

Le choix d'un logiciel BDESE peut être une décision difficile. Il est important de prendre en compte les besoins de votre entreprise, votre budget et les fonctionnalités offertes par les différents logiciels.

### **Conclusion**

La BDESE est un outil essentiel pour le dialogue social en entreprise. Elle permet aux élus du CSE d'avoir une vision globale de la situation de l'entreprise et de mieux défendre les intérêts des salariés. Les entreprises ont plusieurs obligations en ce qui concerne la BDESE, mais il existe plusieurs outils disponibles pour les aider à les respecter.

## **4 – 2 – outils pour le CSRD**

**La directive sur la responsabilité des entreprises en matière de durabilité (CSRD) impose de nouvelles obligations de reporting aux grandes entreprises et aux entreprises cotées en bourse. Ces obligations visent à accroître la transparence des informations sur les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des entreprises.**

**Un certain nombre d'outils sont disponibles pour aider les entreprises à se conformer à la CSRD. Ces outils peuvent être classés en trois catégories principales :**

### **1. Logiciels de reporting CSRD**

**Ces logiciels permettent aux entreprises de collecter, gérer et rapporter les données ESG conformément aux exigences de la CSRD. Ils peuvent également automatiser un certain nombre de tâches, telles que la génération de rapports et la vérification des données.**

**Voici quelques exemples de logiciels de reporting CSRD :**

**OneReport** : <https://onereport.com/>

**Sphera** : <https://sphera.com/>

**Software AG** : [https://www.softwareag.com/en\\_corporate.html](https://www.softwareag.com/en_corporate.html)

**IBM Envizi** : <https://www.ibm.com/products/envizi>

**Deloitte : <https://www.deloitte.com/global/en/about/governance/global-impact-report.html>**

## **2. Consultants CSRD**

**Les consultants CSRD peuvent aider les entreprises à se conformer à la CSRD en les conseillant sur les exigences de la directive, en les aidant à identifier les données ESG pertinentes et en mettant en place des processus de reporting.**

## **3. Formations CSRD**

**Les formations CSRD peuvent aider les employés des entreprises à comprendre les exigences de la CSRD et à apprendre à utiliser les outils de reporting CSRD.**

### **Critères de choix d'un outil CSRD**

**Lors du choix d'un outil CSRD, il est important de prendre en compte les critères suivants :**

**Les besoins de votre entreprise : Quelles sont les fonctionnalités dont vous avez besoin ?  
Combien de données devez-vous gérer ?**

**Votre budget : Combien êtes-vous prêt à dépenser pour un outil CSRD ?**

**La facilité d'utilisation : L'outil est-il facile à utiliser pour les employés de votre entreprise ?**

**Le support client : Le fournisseur propose-t-il un bon support client ?**

### **Avantages des outils CSRD**

**Les outils CSRD peuvent offrir un certain nombre d'avantages, tels que :**

**Gain de temps : Les outils CSRD peuvent vous faire gagner du temps en automatisant un certain nombre de tâches, telles que la collecte et la mise à jour des données.**

**Amélioration de la précision : Les outils CSRD peuvent vous aider à améliorer la précision de vos données en réduisant le risque d'erreurs humaines.**

**Meilleure analyse des données : Les outils CSRD peuvent vous aider à mieux analyser vos données en vous fournissant des outils de reporting et de visualisation.**

**Respect de la réglementation : Les outils CSRD peuvent vous aider à vous conformer aux exigences de la CSRD.**

### **Conclusion**

**Le choix d'un outil CSRD peut être une décision difficile. Il est important de prendre en compte les besoins de votre entreprise, votre budget et les fonctionnalités offertes par les différents outils.**

**En plus des outils CSRD, il existe également un certain nombre de ressources disponibles pour vous aider à vous conformer à la CSRD, telles que le site web de la Commission européenne et les guides publiés par les organisations professionnelles.**